

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le trente janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Hind BENAINI - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Maribel AVILES CORONA - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Paul FAROUZ - Alain GIRARD - Thierry ATLAN (arrivé à 20h42) - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Pierre STOUVENEL - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON - Malikat VERA - Christian BRISSEPOT - Frank-Eric BAUM- Luis VILLEMEZ - Pascal FONTANNAUD - Karine BETTAYEB - Sana EL AMRANI (arrivée à 20h37) - Marco PISANU - Mariane CIMINO - Lyonel CROS - Brahim MESSACI - Denis REYNAUD - Claude SANCHO.

ETAIENT REPRESENTES

Stéphanie BARRÉ représentée par Maribel AVILES CORONA
Imène BEN CHEIKH représentée par Christine JANODET
Sana EL AMRANI représentée par Hind BENAINI jusqu'à 20h37
Line ASSOGBAVI représentée par Marco PISANU
Thierry ATLAN représenté par Dahmane BESSAMI jusqu'à 20h42

Installation de deux conseillers municipaux :

La Maire félicite Pascal FONTANNAUD qui remplace Eddy JOURDE démissionnaire et Luis VILLEMEZ qui remplace Patrick BOURGEOIS, démissionnaire.

1 – Désignation d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Marco Pisanu demande des précisions sur les décisions 705, 706, 723, 725, 726, 750, 751, 756, 759, 760, 761, 762, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 001

Brahim Messaci demande des précisions sur les décisions 726, 743, 744, 750

4 - Communications de la Municipalité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais évoquer maintenant les grands événements qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil.

• Comme de tradition, le mois de janvier aura été marqué par les différentes cérémonies des vœux.

Le **9 janvier**, les agents étaient très nombreux pour la cérémonie des vœux au personnel communal. Nous avons remis les médailles à ceux qui ont 20, 25 ou 30 ans d'ancienneté.

Le **10 janvier**, près de 1000 Orlysiens étaient présents aux vœux à la population. Les **14, 15, 16 et 17 janvier**, les seniors étaient également au rendez-vous pour leur banquet.

Je remercie l'ensemble des services qui ont contribué à offrir aux Orlysiens présents un moment de qualité à l'occasion de ces différentes cérémonies.

Pour ce qui est des événements à venir,

Nous accueillerons ce **samedi 1^{er} février** les nouveaux Orlysiens et ceux qui viennent d'obtenir la citoyenneté française.

Samedi 22 février à 11h, nous inaugurerons le Parc Méliès. **Samedi 7 mars à 11h**, nous inaugurerons la ressourcerie installée aux Hautes Bornes.

Et puis les **15 et 22 mars** ce seront les élections municipales. Mais je pense ne rien apprendre à personne.

5- Budget primitif 2020 – Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Adopté à la majorité. 3 contre du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly » dont 1 pouvoir.

6- Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT au titre d'un programme de constructions de 87 logements sociaux collectifs NPNRU situés dans le ZAC Calmette – rue des hautes bornes à Orly.

Adopté à la majorité. 7 abstentions dont 1 pouvoir. (Les groupes « Agir pour Orly » et « Une Nouvelle Ere pour Orly »).

7- Approbation de la location du gymnase Dorval avec l'amicale sportive Air France basket ASAF.

Adopté à l'unanimité.

8- Approbation du rapport d'activité 2018 Politique de la ville.

Adopté à la majorité. 3 contre du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly » dont 1 pouvoir.

9- Demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection sur la voie publique.

Adopté à la majorité. 3 contre du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly » dont 1 pouvoir.

10- Approbation du Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

11- Approbation du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Grand-Orly.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe « Agir pour Orly »).

12- Approbation du Contrat de Transition Ecologique (CTE).

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe « Agir pour Orly »).

13- Approbation d'un dispositif POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété) de la résidence Le Nouvelet à Orly.

Adopté à l'unanimité.

14- Convention pluriannuelle cadre de renouvellement urbain de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

Avenant n°1 à la convention pluriannuelle du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'Orly.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

15- Avis du Conseil Municipal sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

16- Avis du Conseil Municipal sur l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur les zones U et AU du PLU révisé et demande à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de déléguer ce droit de préemption renforcé à la Maire d'Orly.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

17- Instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures.

Adopté à l'unanimité.

18- - Désaffectation et déclassement des volumes 2 et 3 au sein des parcelles cadastrées U n°35a (division en cours) et U n°287a (division en cours), 8 avenue de l'Aérodrome et 2 rue du Commerce, pour des superficies respectives d'environ 46 m² (pour le volume 2) et d'environ 115 m² (pour le volume 3).

- Cession à la SCI Capistrello Ijar d'un local correspondant aux volumes V2.1 et V2.2 au sein des parcelles cadastrées U n°35a (division en cours) et U n°287a (division en cours) pour une superficie de 46 m² environ.

- Cession à la société Gazpointcom d'un local correspondant aux volumes V3.1, V3.2 et V3.3 au sein des parcelles cadastrées U n°35a (division en cours) et U n°287a (division en cours) pour une superficie de 115 m² environ.

Adoptés à l'unanimité.

19- Opération d'aménagement Chemin des Carrières – Candidature à l'appel à projets « 100 Quartiers Innovants et Écologiques » de la Région Île-de-FRANCE.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

20- Aide financière municipale à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) 2020.

Adopté l'unanimité.

21- Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au versement d'une subvention dans le cadre du fonds publics et territoires 2019.

Adopté l'unanimité.

22- Approbation de la convention tripartite entre les villes de Choisy-le-Roi, Thiais et Orly concernant le financement du Service d'Aide Médicale Initiale (SAMI).

Adopté l'unanimité.

Questions diverses :

Questions posées par le groupe « *Agir pour Orly* ».

Brahim MESSACI : pose la première question.

Un premier bornage a été fait sur le bois Grignon correspondant à la parcelle figurant sur le plan de division, qui se rapporte à la parcelle sous promesse de vente à Pierreval, qui est également en tout point semblable au périmètre figurant dans la demande de défrichement. Or, il a été remarqué sur le bois, la pose de 2 nouvelles bornes au sol de couleur rouge, situées en dehors du périmètre de la division. Pourquoi le nouveau marquage dépasse le mur des jardins familiaux ?

Par qui et à quelle fin ont été faits ces marquages au sol de couleur rouge ?

Enfin nous voudrions avoir une réponse claire aux questions suivantes. : avez-vous prévu ou non Mme la Maire, de réaliser une noue d'infiltration des eaux de ruissellement ? Et avez-vous l'intention de défricher sur le terrain communal situé à l'arrière du projet Pierreval ?

Christine JANODET : Monsieur Messaci, vous m'avez demandé d'être claire. Ce que vous voulez savoir in fine c'est si la ville ou Pierreval vont couper de nouveaux arbres ou pas sur le terrain des Roses. Je vais donc vous donner une réponse claire : non.

La gestion des eaux de ruissellement se feront de deux manières :

- sur le terrain lui-même par la réalisation d'aménagements limitant le ruissellement à savoir des haies avec treillage et des petites buttes de terre.
- en dehors du terrain, directement sur la rue, par la réalisation d'une noue.

Pour ce qui est des bornes elles n'ont pour objectif que de préciser la limite de la division parcellaire. Elles avaient été retirées de façon malveillante et nous avons dû les réimplanter. Pour ce qui est des marquages, il s'agit du travail de géomètre afin d'avoir une topographie du terrain la plus précise possible.

Claude SANCHO : *pose la deuxième question*

Pourriez-vous nous dire si l'Olivier présent au bureau du Maire de notre Ville y est toujours présent ou s'il n'y est plus ? Dans l'hypothèse où il n'y serait plus, nous voudrions en connaître la raison SVP.

Christine JANODET : L'olivier installé dans le petit patio du bureau du maire ne disposait plus de suffisamment de terre pour continuer son évolution. Il a donc été déplacé à l'entrée de cette salle dans la jardinière qui se situe à votre gauche avant d'entrer dans les salons de la mairie. Permettez-moi de remercier les jardiniers de la commune qui l'ont chouchouté et lui ont ainsi permis de s'épanouir.

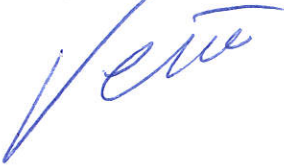
Avant de conclure, je vous informe que Christophe Joseph cessera ses fonctions de Directeur général des services le 1^{er} avril.

C'est la dernière fois que nous serons réunis dans cette composition autour de cette table. Je vous remercie de votre présence assidue pendant ces 6 dernières années et de votre implication dans la vie de notre commune. Merci à tous.

La séance est levée à 22h37.

La secrétaire de séance

Malikat VERA



La Maire d'Orly

Christine JANODET

